



CONSEIL MUNICIPAL

du 18 janvier 2012

oooooooooooooooo

Nombre de présents : 16

L'an deux mille douze et le mercredi 18 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Maire

Mrs ARNAL, BRAHIC, CLEMENT, DUSSAUD, FRAC, JEAN, LANET, MARCOUX, NAVARRO, ROBBE
Mmes BOUCHE, CHAPON, CHARMASSON, MARTINEZ, PESENTI

Procurations : Mickaël DURAND à Hervé BRAHIC ; Marithé LEMAN à Armelle CHAPON ; Agnès ALEX à Thibault LANET ; Gérard CHAPEL à Gérard JEAN

Absents : Géraldine BARI, Magali SERVIERE, Luc VEYRAT

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

I - ACHAT BATIMENT CADASTRE AR 394 (CUMA)

Le maire propose au Conseil municipal d'approuver le principe d'acquisition d'un entrepôt édifié sur la parcelle cadastrée AR 394 appartenant à la société Union des coopératives vinicoles de l'Uzège d'une surface totale de 3389 m² pour un prix total estimé par la Direction générale des finances publiques – service Evaluation 30000 NIMES à 340 000 euros.

2 CONTRE - 18 POUR

II – ACHAT PARCELLE AK 843 (Garages)

Le maire propose au Conseil municipal l'acquisition d'un bâtiment édifié sur la parcelle cadastrée AK 843 appartenant à Habitat du Gard d'une surface totale de 273 m² pour un prix total estimé par la Direction générale des finances publiques – service Evaluation 30000 NIMES à 60 000 euros, sous réserve de négociation.

1 CONTRE - 19 POUR

III – ACHAT PARCELLES AM 26 ET AM 5

Le maire propose au Conseil municipal l'acquisition des parcelles cadastrées AM 26 et AM 5 appartenant à Monsieur GIBERT ADOLPHE ANTONIN d'une surface totale de 2249 m² pour un prix total de 1124,50 euros soit 0.50 euro le m².

1 CONTRE - 19 POUR

IV – SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2011

Le maire explique que la commune peut bénéficier de subventions au titre du produit des amendes de police de l'année 2011.

Il propose de présenter un projet d'aménagement d'un plateau traversant avenue du 14 juillet pour un montant de 35 000 € HT.

1 CONTRE - 19 POUR

V – ACTIONS EN JUSTICE

M. GATINEAU Joël a déposé deux requêtes au Tribunal administratif de Nîmes le 15/11/2011 :

- n° 1103476-11 demandant l'annulation de l'arrêté de DP n° 03029511K0067 du 06/10/11

- n° 11003475-1 demandant l'annulation de l'arrêté de PC n° 03029511K006 du 06/10/11

M. le Maire propose de désigner Maître AUDOUIN comme avocat pour défendre les intérêts de la Commune.

1 CONTRE - 19 POUR

VI – CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Technique 2ème classe à temps non complet à 24 heures hebdomadaires et la suppression du poste d'Adjoint Technique 2ème classe à temps non complet à 20 heures.

1 CONTRE - 19 POUR

VII – PASSAGE REGIME FORESTIER

Monsieur le Maire rappelle au membre du Conseil Municipal que suite au projet d'une coupe de bois sur des parcelles forestières ne relevant pas du régime forestier ; il convient de mettre à jour l'assiette foncière des terrains communaux bénéficiant du régime forestier.

Après vérification et étude par les services de l'O.N.F., il y a lieu de mettre à jour les surfaces portant l'application du régime forestier. En effet, le périmètre de l'actuelle forêt communale relevant du régime forestier est établi à partir du plan toilé du 10 février 1891 sur lequel le bornage de la forêt est porté.

A réaliser une restructuration foncière du périmètre de la forêt, il a été réalisé une analyse globale des parcelles boisées de la commune. Ainsi, il convient donc d'établir un nouveau périmètre pour la forêt communale de Saint Quentin la Poterie.

La surface des parcelles relevant du régime forestier passerait, après restructuration, de 766 ha 78 a 00 ca à 769 ha 76 a 03 ca.

1 CONTRE - 19 POUR

VIII – RAPPORT SERVICE PUBLIC DE L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2010

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général de Collectivités Territoriales impose par son article L 2224-5, la réalisation d’un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d’assainissement collectif 2008.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l’aide de nos services.

Le maire demande au conseil d’approuver ce rapport.

RAPPORT SERVICE PUBLIC DE L’EAU POTABLE 2010

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général de Collectivités Territoriales impose par son article L 2224-5, la réalisation d’un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d’eau potable.

La Direction Départementale de l’Agriculture et de la Forêt du Gard, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l’aide de nos services.

Le maire demande au conseil d’approuver ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement Place du Marché : Monsieur Frac indique qu’il est favorable au projet, mais qu’il ne participera pas sur le volet bâtiment commercial, sur lequel il est défavorable.

Il indique qu’il a reçu une candidature pour un projet d’utilisation partielle du local, copie dans les bannettes des conseillers. Il demande comment seront sélectionnés les commerçants. Monsieur le Maire explique qu’une commission et un règlement seront mis en place (en cours d’élaboration par le cabinet conseil C2A de M. Richard).

Décharge sauvage : Monsieur Frac indique qu’il lui a été signalé une décharge sauvage et veut savoir où en est le dossier. Monsieur le Maire indique que le policier municipal était en congés et qu’il va s’en occuper.

La séance est levée à 20 heures 30.